

Dossier réalisé
par Louise Vanderkelen



Ce dossier s'inscrit dans
le cadre
de la semaine de l'info
constructive.

PRÉSIDENT BÉNÉVOLE DE L'ASSOCIATION
"TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE"

Laurent Grandguillaume



Bio express

- **Laurent Grandguillaume** est né à Besançon, en Franche-Comté, le 20 janvier 1978. En 1996, après des études en économie, en sociologie du travail et en communication, il se lance en politique avec le PS. Il devient, en 2008, conseiller municipal à Dijon. Quatre ans plus tard, il est nommé président du groupe majoritaire puis député à la commission des Finances.
- **En 2014**, il crée un groupe de travail à l'Assemblée nationale afin de préparer une proposition de loi visant à expérimenter l'idée des "Territoires zéro chômeur de longue durée". Une fois la loi promulguée le 1^{er} mars 2016, il décide d'arrêter son engagement politique partisan pour revenir vers la vie associative et plus particulièrement vers le bénévolat.
- **L'expérience.** "Territoires zéro chômeur de longue durée" permet de financer des emplois en contrat à durée indéterminée pour répondre à de nouveaux besoins dans 10 territoires expérimentaux et durant cinq ans : Colombelles (Calvados), Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle), Jouques (Bouches-du-Rhône), Mauléon (Deux-Sèvres), la Métropole de Lille, la communauté de communes Nièvre et Forêt (Nièvre), le 13^e arrondissement de Paris, Pipriac (Ille-et-Vilaine), Thiers (Puy-de-Dôme) et Villeurbanne quartier Saint-Jean (Rhône).

Il y a maintenant plus de deux ans, vous avez mis en place en France l'expérience "Territoires zéro chômeur de longue durée" qui vise, comme son nom l'indique, à éradiquer le chômage dans certaines zones. Comment cela fonctionne-t-il ?

L'idée est simple : nous utilisons l'argent de l'État français qui aurait servi à payer les chômeurs de longue durée, et nous le plaçons dans un fonds. Avec cet argent, nous créons de nouvelles entreprises et nous engageons des travailleurs en CDI. L'originalité du projet tient aussi dans le fait que ce sont les chômeurs qui vont eux-mêmes choisir le métier qu'ils souhaitent exercer. Et c'est en fonction de leurs envies que nous allons créer les entreprises. Avant même d'en arriver à cette étape, nous formons un comité local qui va réunir les acteurs publics, privés, les associations, les entreprises du territoire, mais aussi toutes les personnes qui sont privées d'emploi. Cela veut dire qu'on va définir ensemble, dans la zone concernée, quelles sont les activités que l'on va pouvoir développer et qui n'existent pas ou plus, afin qu'elles n'entrent pas en concurrence avec l'artisan, le commerçant ou le boulanger du coin.

Grâce à l'expérience "Territoires zéro chômeur

de longue durée", nous avons déjà pu relancer du maraîchage, de la permaculture, créer des recycleries, des ateliers de réparation, et nous avons même repris des petits commerces de proximité qui allaient fermer.

Les demandeurs d'emploi doivent-ils détenir un diplôme pour participer à l'expérience ?

Non. Et si le métier nécessite une formation – je pense notamment aux métiers de la technique – alors nous nous chargeons de leur en proposer une. Mais il faut savoir que les personnes expriment souvent, dans ce qu'elles veulent faire, ce qu'elles peuvent faire.

Qu'en est-il des coûts d'embauche ?

Le coût du chômage de longue durée pour l'État français représente 43 milliards d'euros par an, ce qui revient à environ 18 000 euros par an et par personne. Or, le coût d'un emploi au salaire minimum en France est d'environ 20 000 euros par an et par personne. Nous activons donc la dépense passive, c'est-à-dire que nous prenons ces 18 000 euros pour financer une partie d'un emploi dans le cadre d'une activité que l'on crée et que l'on développe. Au fur et à mesure des an-

nées, le montant de la dépense passive par travailleur va diminuer, car le chômage est dégressif, mais le chiffre d'affaires de l'entreprise, lui, va augmenter. Cela nous permettra de maintenir l'équilibre, voire de faire des bénéfices, et d'engendrer un cercle vertueux qui permet de faire fonctionner notre modèle économique. Notre expérience est actuellement menée dans dix petits territoires de 5 000 à 10 000 habitants, en France. En deux ans, nous avons déjà embauché 850 personnes en CDI, alors qu'elles étaient au chômage depuis près de cinq ans.

Dans quels secteurs travaillent-elles ?

Je pense à un menuisier licencié deux ans avant sa retraite. Quand il s'est retrouvé au chômage, il avait du mal à retrouver un emploi car il était catégorisé comme "senior". Grâce à "Territoires zéro chômeur de longue durée", il a retrouvé un emploi, il a formé des personnes qui ont maintenant pris le relais, et il a pu valider sa retraite. Je pense aussi à des jeunes qui ont échoué dans le domaine scolaire. Un d'entre eux avait commencé des études pour devenir pâtissier, mais ne les avait pas réussies. Il est devenu salarié pour "Territoires zéro chômeur de longue du-

QUELQUES TÉMOIGNAGES DE PERSONNES EMBAUCHÉES AVEC "TERRITOIRES ZÉRO"

"Tant qu'on est au RSA, on se dit qu'on va bien. Mais quand on gagne un salaire, on se dit que c'est bien mieux financièrement et psychologiquement. On rencontre de nouvelles personnes et on est content de les voir tous les matins."

Dorothée, 33 ans, sans expérience professionnelle

Extrait du JT de la RTBF du 30/09/2019

"J'ai appris sur le tas. J'ai eu un petit coup de cœur par rapport à l'activité proposée, celle de maraîcher. Cela m'a motivé. J'ai appris à parler aux clients, et j'ai de nouveau confiance en moi."

Thomas, 28 ans, sans expérience professionnelle et maintenant maraîcher

Extrait du JT de la RTBF du 30/09/2019

"Cela ne coûte pas plus cher d'embaucher ces personnes, car cela revient à verser sous une forme de salaire toutes les aides cumulées qu'elles auraient 'coûtées' à l'État. Donc, pour l'État c'est quasiment nul-nul."

Nicolas Devaux, Chargé de communication pour la fabrique de l'emploi Loos-Tourcoing

Extrait du JT de la RTBF du 30/09/2019